



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2018 – 052 du 19 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi dix-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 09 avril 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD – J. LECERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. THIEBAUT – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – M. GORGUET

MM. J.F. LALY – B. DE REU – B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – J.N. MENAGE – G. DUE – M. REBOUT – P. LEFORT – E. BURDIK – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. CAPELLE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – D. BEDU – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – C. HEMAR – J.L. CANDAT – L. GUISE

M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT

M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER

Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD

M. G. DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER

M. P. LEFORT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. R. LELEU.

Objet : Boucles de l'Artois – Participation 2018

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire l'engagement pris auprès de l'association du Sprint Club de l'Artois, organisateur de la course cycliste des Boucles de l'Artois.

Monsieur le Président précise que la 29^{ème} édition de cette course se déroulera sur deux jours à travers le territoire du Grand Arrageois les 8 et 9 septembre 2018 et qu'elle réunit des équipes amateurs et semi professionnelles de niveau régional sur trois étapes.

Monsieur le Président rappelle le partenariat initié avec l'association pour bénéficier d'un itinéraire empruntant les routes du territoire et tenant chaque année d'une répartition équitable entre les villes départ, les villes arrivée et les villes étapes. La commune de Croisilles sera ville départ le samedi 8 septembre 2018.

Monsieur le Président précise qu'en contrepartie de ce partenariat l'intercommunalité finance l'opération à hauteur de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la participation financière 2018 pour l'organisation de la Course Cycliste des Boucles de l'Artois ;

- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au paiement de cette participation au titre du budget primitif 2018 de l'intercommunalité – budget principal (Chapitre 65 – Article 6574) ;

- de charger Monsieur le Président de l'exécution de cette délibération auprès des services de la Trésorerie.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 19 avril 2018 et transmission
en Préfecture le 19 avril 2018
Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

*2018-052 du 19/04/2018
Boucles de l'Artois -
Participation 2018.*

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 14/05/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/05/2018

Pour copie conforme



- Le 19/04/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU S